

Se présenter au tribunal peut être éprouvant.

Voici quelques conseils et astuces pour assister au tribunal de la jeunesse.

- Assurez-vous de conserver votre citation à comparaître, car vous devrez peut-être fournir une preuve de votre présence au tribunal lorsque vous manquez l'école ou le travail.
- Envisagez d'amener une personne de confiance avec vous au tribunal.
- Couchez-vous tôt la veille de l'audience et n'oubliez pas de prendre votre petit-déjeuner le matin même.
- Habillez-vous confortablement, de manière propre et soignée, et évitez de porter des vêtements avec des images ou un langage inappropriés.
- Préparez une collation à apporter avec vous, car l'attente au tribunal risque d'être longue. Vous voudrez peut-être apporter un livre, un jouet ou des objets personnels pour vous aider à passer le temps.
- Vous pouvez apporter quelque chose à boire, mais seule l'eau en bouteille est autorisée dans la salle d'audience.
- Soyez à l'heure.
- Lorsque ce sera votre tour d'entrer dans la salle d'audience, vous serez paginé aux haut-parleurs du palais de justice ou un membre du personnel de soutien du tribunal viendra vous chercher. Soyez prêt à attendre.
- Les casquettes, les capuches et tous couvre-têtes ne sont pas autorisés dans la salle d'audience, sauf pour les tenues culturelles et spirituelles.
- Enlevez vos lunettes de soleil avant d'entrer dans la salle d'audience, sauf si celles-ci sont nécessaires pour des raisons médicales.
- Allez aux toilettes avant d'entrer dans la salle d'audience.
- N'oubliez pas d'être respectueux dans la salle d'audience et de suivre les règles du tribunal, par exemple de ne pas mâcher de la gomme et d'éteindre votre téléphone portable.
- Soyez authentique et dites toujours la vérité.
- Sachez que votre histoire compte et qu'elle est importante. L'issue du procès n'y change rien.
- Soyez poli et parlez fort, clairement et lentement.
- Le tribunal est un lieu sûr et il y a des gens dans la salle d'audience pour vous protéger.
- Rappelez-vous que vous n'avez pas d'ennuis avec la loi et que vous n'avez rien à vous reprocher.
- Prenez votre temps, n'oubliez pas de respirer lorsque vous répondez aux questions et faites de votre mieux pour décrire en détail ce qui s'est passé.
- Ne répondez qu'à la question qui vous est posée. Si vous ne comprenez pas une question, ne devinez pas, demandez qu'on vous la répète ou qu'on vous l'explique.
- L'exercice de témoigner est semblable à écrire une histoire. Racontez simplement l'histoire telle qu'elle s'est déroulée.
- N'oubliez pas de répondre aux questions avec des mots. Il n'est pas acceptable de simplement hocher la tête ou secouer la tête pour répondre, car tout ce qui se passe dans la salle d'audience doit être enregistré.
- Il est normal de se sentir nerveux, effrayé ou de pleurer. L'exercice de témoigner peut être éprouvant pour vous.
- Vous pouvez demander de l'eau à boire, un mouchoir ou même une pause si vous en ressentez le besoin.
- Vous pourriez avoir accès à des aides au témoignage pour vous accommoder à la barre des témoins.
- Si le juge déclare l'accusé coupable, vous avez la possibilité de remplir un formulaire de déclaration de la victime.
- Félicitez-vous d'avoir bien travaillé et pour avoir témoigné même si c'était peut-être un exercice éprouvant pour vous.

CE PROJET A ÉTÉ FINANCÉ PAR :



Department of Justice
Canada

Ministère de la Justice
Canada

Child
Victim
Witness Program

THUNDER BAY
COUNSELLING